

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2019

TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

ARTICLE PREMIER

À la fin l'alinéa 42, substituer au taux :

« 3 % »

le taux :

« 5 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les prévisions de recettes par le Ministère de l'Economie relatives à cette taxe font état d'un montant de 500 millions d'euros chaque année. Compte tenu de l'importance de l'enjeu représenté par ces GAFAs, de leurs bénéfices, des problématiques de protection de nos données personnelles ainsi que de l'état de nos finances publiques, il est proposé d'augmenter le taux à 5 %.